



Montées et descentes limitées	
	Lieu de correspondance
	Lieu public
	Point de départ et d'arrivée
	Consultez l'horaire pour connaître les heures de service de ce secteur.

Montées et descentes permises :

- Henri-Bourassa / du Mont-Thabor
- Henri-Bourassa / 24^e Rue
- Henri-Bourassa / 22^e Rue
- Henri-Bourassa / 18^e Rue

1^{re} descente le matin et dernière montée le soir : Henri-Bourassa / 18^e Rue